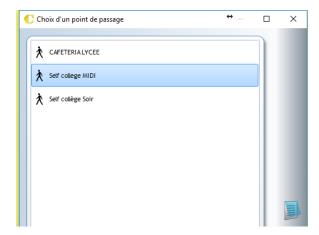
# Passage: Lancement du service

# Menu Passage / Passages / Passages

Il faut cliquer sur ce menu pour accéder au lancement du service voulu sur le point de contrôle voulu.



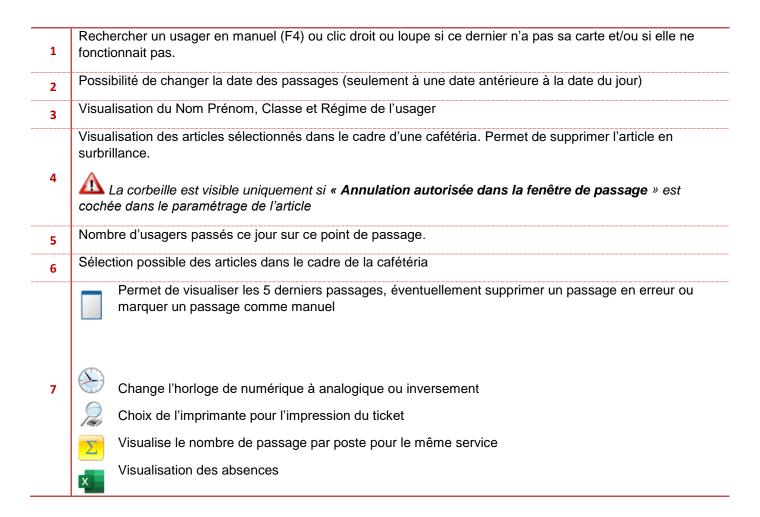
### 4 Attention

Dans le cas d'un utilisateur associé au point de passage, le service ne pourra s'ouvrir que si l'horaire du PC est compris dans la période horaire définie dans le point de passage, sinon on obtient le message suivant



### a) Ecran de passage







Si on a affecté un point de passage à un utilisateur, au lancement du module Charlemagne passage, on ouvre directement le point de passage concerné (Exemple : lancement direct du SELF), il n'est pas possible d'accéder aux autres menus Passage (Fichier, Paramétrage, Passage ...)

Au moment de la validation et selon le paramétrage défini pour le point de passages, on obtient le ou les messages suivants :



## Passage autorisé

Restriction de classe ou de régime non respectée



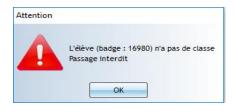


#### Défaut de provision du porte-monnaie





#### Problème au niveau de la saisie de la fiche élève



Il faut revoir la saisie de la fiche de l'élève, ce dernier n'ayant ni classe, ni régime.

✓ Plafond souhaité -->

1,00

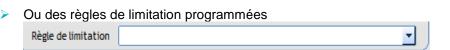
#### Plafond et/ou limitation atteint(e)

Ces messages de contrôle du passage apparaitront si des règles de limitations et/ou des plafonds sont en place.

Menu <u>Paramétrage / Plafonds</u> (Réservé pour des articles de type « temps »)

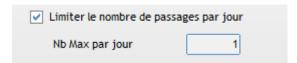
HTERVENTION

 Ou champ suivant de coché lors de la création de l'article (option possible pour tous les articles)

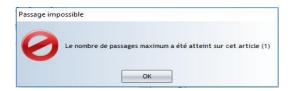


Exemple: Dans le cadre d'une cafétéria, ne pas autoriser plus de 2 passages dans la semaine

Ou Menu Paramétrage / Articles : limiter le nombre de passages par jour sur l'article (si la coche est mise)



En fonction donc des options choisies, différents messages risquent d'arriver pendant le service



Exemple de message si la coche

« Limiter le nombre de passage par jour » est cochée au niveau de l'article

Pour faire apparaître une saisie manuelle (par exemple dans le but de voir le nombre de fois où un élève auraît pu oublier son badge)

Il faut passer l'élève manuellement par la loupe (point 1 page précédente) puis cliquer sur en haut à droite

Il faut alors glisser le bouton A de Auto a Manuelle.

L'édition du nombre de badges saisis en manuelle se récupère dans le fichier Excel généré par Gestion des Passages. Menu Passage / Gestion des Passages

